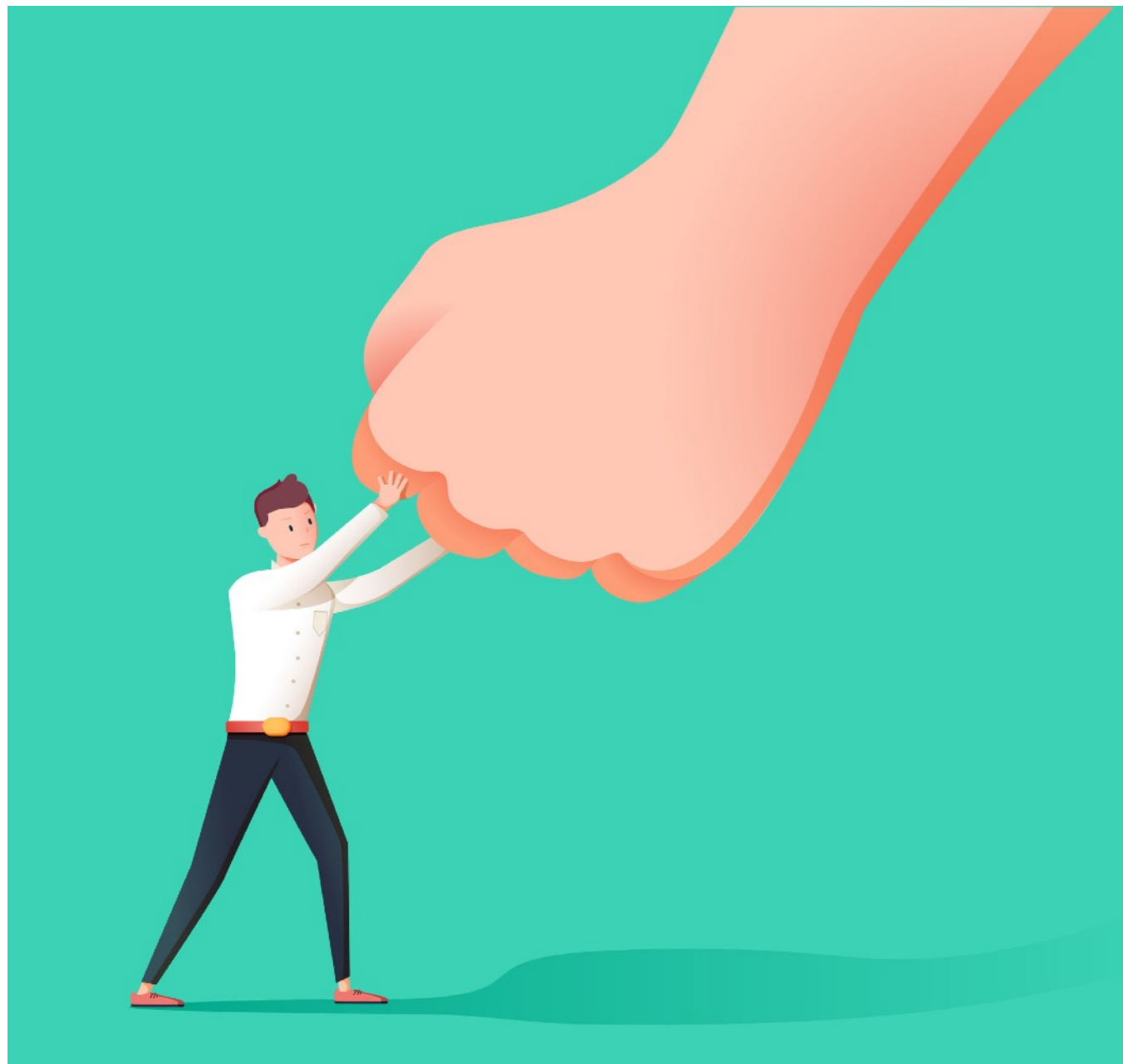


CT du 05/12 : le SNCTA obtient le report du point sur la réduction du droit à absences



Le CT du 7 novembre dernier abordait la réduction du droit à absences des contrôleurs d'Orly. Sans surprise, il s'est soldé par une impasse et un vote unanime CONTRE. Le point était de nouveau à l'ordre du jour du CT du 5 décembre en vue d'un passage en force : le SNCTA en a obtenu le report ! En effet, le SNCTA s'est opposé fermement à cette conduite du dialogue social car :

- ☺ sur le fond, il est inconcevable de traiter le droit à absences alors même que le TDS associé n'est toujours pas défini et que la transfo IATS n'est pas mure ;
- ☺ sur la forme, d'une part, un passage en force ne serait pas acceptable et, d'autre part, la date choisie en pleine semaine d'élections professionnelles est irrespectueuse du dialogue social.

Pour le SNCTA, les travaux doivent reprendre urgemment afin d'étudier sereinement la problématique TDS dans sa globalité. À défaut, une baisse du droit à absences au CT du 5 décembre aurait signifié une position de l'administration dogmatique et non opérationnelle.

Le SNCTA se félicite du report du point du CT du 05/12 visant à passer en force la réduction du droit à absences.

Le travail de défense des contrôleurs se poursuit et le SNCTA appelle à la retour d'un dialogue social respectueux pour reprendre les travaux dans un cadre apaisé.

Du 1^{er} au 8 décembre, donnons le cap pour sortir Orly de l'impasse, votons SNCTA.